

Mercredi 20 avril 2011

La nouvelle révolte des Argenteuillais contre les projets d'urbanisme fous de M. Doucet.

Il y a 18 mois, lors de l'élection cantonale partielle de septembre 2009, le mécontentement principal des Argenteuillais était l'augmentation faramineuse des impôts locaux. Le mois dernier, lors des cantonales, je note que s'est ajouté avec autant de vigueur un nouveau sujet de révolte : **les projets de constructions nouvelles, réalisés sans aucune concertation, et au mépris de notre environnement.**

3 exemples confirment l'absurdité des décisions prises :

Projet de construction rue du Petit Marly. (05, avenue du Petit Marly)



Novembre 2010 : Lors de sa visite du quartier, notre Maire dit que les résidents du Petit Marly seront **sollicités pour présentation** du projet *Kaufman & Broad* après modifications demandées, qui devrait aboutir à un projet "*moins haut, moins massif, plus beau*" précise publiquement le Maire.

17 décembre 2010: Nouveau dépôt de permis de construire affiché en mairie pour K&B, sans aucune information préalable des riverains.

8 février 2011 . M. Doucet écrit aux riverains " *Je vous l'ai dit et je vous le confirme aujourd'hui : Kaufman & Broad doit me présenter son projet retravaillé dans les semaines qui viennent. Seulement, étant donné les changements importants que les architectes doivent effectuer sur le projet, ces modifications prennent un peu de temps. **Soyez assurés***

qu'une présentation du projet retravaillé vous sera ensuite proposée. Je reviendrai vers vous pour que nous puissions discuter ensemble du nouveau projet."

-
10 février 2010 : confiant, le représentant des riverains répond :

"Bonjour Mr le Maire (...). Je vous remercie déjà de votre réponse plus rassurante, celle ci a été transmise à tout le monde hier soir".

19 avril 2011 : les résidants découvrent brutalement sur un panneau que le permis de construire est accordé !

Le représentant du collectif des riverains se déclare stupéfait et écrit au maire : " C'est à n'y rien comprendre quand je relis votre message et quand je sors de chez moi comme ce matin pour lire le contenu de l'affiche délivrant le permis de construire au 05 av du Petit Marly

Où est la concertation engagée ?

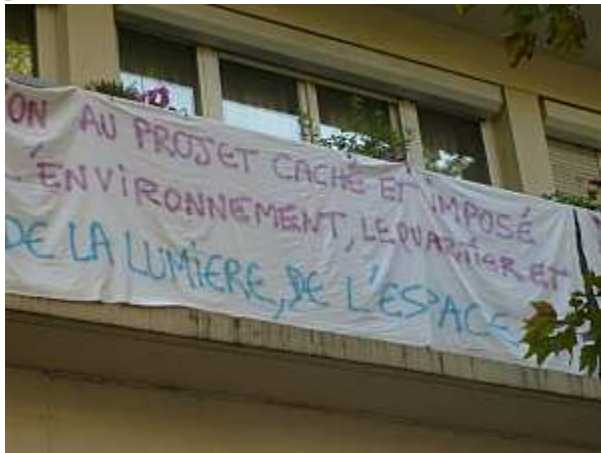
Les gens impliqués dans notre action pour obtenir en priorité votre recours sont "ko"

Nous sommes bien à présent "au pied du mur", obligés d'utiliser les recours légaux . Ce n'est pas ce que nous voulions.

Je transmets ce courriel aux résidants du Petit Marly"

-
Depuis, silence radio du côté du Maire

-
Projet logements sociaux rue Pierre Joly



Je reviens sur le projet de construction d'un nouvel immeuble dans la cour intérieure des immeubles des rues "Pierre Joly-rue de la poste prolongée-Bd Léon Feix-Avenue Gabriel Péri". Il est plus que jamais cause d'incompréhension de la population.

Les modifications apportées au projet initial sont microscopiques, puisqu'il comporte toujours 5 niveaux, sur une hauteur de 14,7m. Cette construction occupera toujours plus de 1000 m² et la surface libre de la résidence passera ainsi de près de 4000 m² à moins de 3000.

Bien que désavoué à 90% par un vote qu'il a lui même décidé et organisé auprès des locataires riverains, M. DOUCET, sans doute assez sidéré par ce résultat qu'il n'a pas commenté, maintient son projet !

Il l'a réaffirmé au Conseil d'administration de AB-Habitat. Les démonstrations fermes et argumentées d'un représentant d'une association de locataire n'y ont rien fait. Je suis pour

ma part toujours sans réponse des courriers adressés au maire (le plus ancien a 6 mois!) où je me proposais de lui indiquer d'autres possibilités de constructions répondant aux caractéristiques qu'il indique (voir lettre en annexe).

Projet MARIGNAN, avenue de la Grande ceinture



Il n'est pas nécessaire de revenir longuement sur ce projet qui densifie un quartier essentiellement pavillonnaire. Le PLU qui permettait de construire une centaine de logements, a été modifié par l'équipe de M. Doucet pour permettre de doubler le nombre de logements. Tout cela sans adapter les équipements publics à ces nouveaux habitants qui vont venir dans ce quartier. La crèche prévue et annoncée lors de la présentation du projet par la Municipalité ne se fera pas. D'autre part la voirie ne supportera pas ce nouvel afflux de circulation, pas plus que le réseau d'assainissement... Mais cela c'est des problèmes pour plus tard ! En attendant, l'heureux promoteur se frotte les mains...

Le maire s'enferme dans ses projets. Cela ressemble plus à des caprices qu'à une politique raisonnée. Il n'écoute pas, ne consulte pas, ne répond pas. Il trompe les habitants par une promesse de concertation, les lassoie par des non réponses, et ceux-ci finissent par baisser les bras. Le Tribunal administratif que nous avons saisi pour un recours contre les nouvelles règles du PLU tarde à se prononcer.

En attendant, notre ville s'abîme et ses habitants se désespèrent.

Publié dans : **argenteuil** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)